

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
Au Conseil Communautaire		
30	21	30
Date de la convocation		
14/03/2025		
Date d'affichage		
14/03/2025		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du "PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 27 Mars 2025 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt cinq et le vingt sept mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : MUZEL Bruno (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PINEL Yves (St Priest la Roche), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : CHATRE Philippe (Cordelle) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand) a donné pouvoir à GIRAUD Jean-Marc (Lay), FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel (St Cyr de Favières) a donné pouvoir à Serge REULIER (St Cyr de Favières), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), PERRIN Gérald (St Priest la Roche)

Secrétaire de séance : Timothée CRIONAY

1) Approbation du procès-verbal du 6 février 2025

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire l'approbation du procès-verbal du 6 février 2025.

Le Conseil approuve le procès-verbal en l'état et à l'unanimité.

2) PEDT intercommunal

Présentation faite par B. LAIADI

Il rappelle l'objectif du PEDT : proposer des activités de qualité et une continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires.

Il rappelle que le nouveau projet 2025/2026 a été travaillé dans le cadre d'un COPIL multi partenarial (écoles, communes, centres de loisirs, collège, associations locales...) en lien avec la Convention Territoriale Globale (CTG).

Les objectifs définis sont :

- à l'échelle intercommunale :

1. Proposer un encadrement plus qualitatif sur le temps méridien

Soutien de la CoPLER :

- Pour mutualiser les ressources et coordonner l'échange de pratiques sur les temps méridiens.
- Proposer une veille, des outils, des formations communes, et de l'information aux acteurs du PEDT : *Animation d'un groupe de travail*.

2. Mieux communiquer sur l'offre culturelle en lien avec « Terre Buissonnières », l'EIMD et la Micro-Folie

Soutien de la CoPLER : Pour mener une réflexion sur la diffusion de l'offre culturelle : *rapprochement pôle vie locale et pôle culture*

- A l'échelle communale :

1. Penser une meilleure articulation entre l'école et les différents acteurs du périscolaire
 - Participation des accueils de loisirs/communes au conseil d'école ou aux réunions de rentrée
 - Organisation de temps d'échanges entre équipe périscolaire et enseignants.
2. Développer la communication avec les enfants et les parents
 - Développement d'outils et de temps pour mieux communiquer avec les familles
 - Travail commun sur les règles de vie des différents temps d'accueil
3. Améliorer l'accueil de tous les enfants, quel que soit leurs spécificités : proposer des outils, des formations, de l'information sur l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Faire intervenir l'association Loisirs et Handicap 42.

Délibération adoptée à l'unanimité

3) SPRH – Approbation PACTE Territorial

Présentation faite par D. GEAY

Elle rappelle que la convention du Pacte Territorial est un outil opérationnel pour financer et déployer le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

Une délibération a été approuvée en Conseil du 12/12/2024 sur le principe de contractualisation du Pacte Territorial avec l'ANAH.

Le calendrier est le suivant :

- Approbation de la convention Pacte avant le 31 mars 2025 ;
- Signature de la convention Pacte avant le 30 juin 2025

Une permanence mensuelle est fixée le 4^{ème} mercredi du mois.

Elle suggère une 2^{ème} permanence le 2^{ème} mercredi du mois qui tourne sur les 4 communes PVD, à compter d'avril/mai.

Le Président insiste sur le fait que la CoPLER doit être vraiment dynamique ; on l'a fait avec Bounty Bimby. EPURES souhaite faire un séminaire sur notre territoire, en le prenant comme exemple de réussite.

B. MUZEL demande des explications sur le contenu de l'accompagnement.

Le Président souligne que c'est un accompagnement pour des personnes en situation précaire ou en difficulté dans la phase de montage de dossiers.

Délibération adoptée à l'unanimité

4) Avenant n°2 EPORA/Commune de Saint Symphorien De Lay

Présentation faite par D. GEAY

Ce point a déjà été présenté lors d'un précédent Conseil mais ne pouvait être délibéré, faute de décision prise en amont par EPORA, lors de leur conseil d'administration.

Délibération adoptée à l'unanimité

Il y aura probablement un 3^{ème} avenant suite à une esquisse faite par Bounty Bimby sur une nouvelle proposition d'aménagement.

5) Avancement de grade / Toilettage

Présentation faite par V. GRIVOT

Nomination d'un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et suppression de son grade d'adjoint administratif, dans le cadre des propositions faites chaque année par le CDG 42.

Délibération adoptée à l'unanimité

Présentation par S. VANCOILLIE du toilettage du tableau des effectifs.

Un toilettage est nécessaire au vu des postes restés vacants au tableau des effectifs. 5 postes sont supprimés :

- 1 poste d'Adjoint Technique,
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste de Technicien,
- 1 poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe,

- 1 poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe,

D'autres postes sont, pour l'instant, gardés dans l'attente de résultats de la promotion interne et des recrutements en cours. Les postes qui ne seront pas nécessaires seront supprimés ultérieurement.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ensemble des éléments budgétaires sont présentés par V. GRIVOT

6) Approbation des CFU 2024

Après présentation des CFU, JM GIRAUD se questionne sur le budget fonctionnement augmentant de + 1 million d'euros et souligne « à force de sans cesse augmenter les dépenses et puiser dans nos résultats, nous n'aurons plus de marge de manœuvre ; je souhaite juste tirer la sonnette d'alarme ».

Le Président dit partager sa remarque et l'assumer. Il apporte plusieurs explications :

- Les transferts de charges ont été mal ou peu compensés ;
- Les élus ont fait des choix intercommunaux (Bounty Bimby, PVD, France Service...) avec des moyens humains supplémentaires qui profitent largement aux habitants et aux communes. Les communes bénéficient de cette expertise. Il faut avoir une vision pluriannuelle.
- Enfin certains postes sont sur des contrats de projet (PWD, transition écologique, conseiller numérique), à l'issue de ces contrats et de leur subvention, il faudra se poser la question de leur renouvellement.

Le Président sort de la salle pour les votes des CFU.

Dominique GEAY, 1^{ère} Vice-Présidente, procède au vote des CFU.

Tous les CFU ont été votés à l'unanimité.

7) Affectation du résultat 2024

Les affectations de résultats des différents budgets ont toutes été votées à l'unanimité.

8) Vote des taux de fiscalité 2025 et du produit GEMAPI

Le Président souhaite intervenir en introduction.

Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une vision court-termisme et exclusive mais une vision au service du territoire afin d'apporter une ingénierie collective au service des communes.

Face à cette augmentation, il préconise :

- De réduire les dépenses de fonctionnement de 50 K€ ;

- D'augmenter la fiscalité sur les 4 taxes locales et non la TEOM (qui a été augmentée l'an passé) ;
- De retravailler sur le partage du foncier bâti économique uniquement perçu par les communes.

Il évoque notamment l'augmentation du point de CNRACL qui coûte près de 100 K€ à la CoPLER en fonctionnement et ça ce n'est pas un choix mais imposé par notre gouvernement.

Le Président propose de baisser la GEMAPI et de répercuter cette baisse sur les 4 taxes fiscales comme proposé au Bureau ; cela lui semble plus équitable de ne pas faire porter uniquement sur les propriétaires de foncier bâti.

JM GIRAUD indique que l'on peut voter la GEMAPI à la baisse sans augmenter les taux par ailleurs ! Le Bureau avait évoqué la possibilité de ne pas augmenter.

Le Président met au vote l'augmentation ou pas de la fiscalité : l'assemblée est d'accord pour augmenter la fiscalité sauf JM GIRAUD.

Vote sur le choix de propositions :

1. Réparti sur les 4 taxes
2. Uniquement sur le bâti

Le choix 1 est retenu à l'unanimité sauf 1 abstention JM GIRAUD

Concernant la GEMAPI, le Président met au vote le montant du produit attendu : **l'assemblée est d'accord sur le produit de la GEMAPI sauf JM GIRAUD et T. CRIONAY qui s'abstiennent.**

9) Vote des budgets

Pôle vie locale : S. REULIER demande des explications sur l'augmentation de la part « Jeune ». H. GEINDRE précise qu'il s'agit du centre de loisirs avec la montée en puissance de Régny/Pradines et l'ouverture des mercredis à FOURNEAUX et le poste EMAP. JF NEYRAND précise qu'il faudra rapidement revoir les chiffres CoPLER annoncés en Bureau qui ne sont pas justes car ils ne prennent pas en compte la déduction des charges supplétives.

Le Président rappelle que l'option « basse » pour les crèches avait été décidé en Bureau ; on fait ce qui est nécessaire et on y reviendra de manière complémentaire en fonction de l'évolution.

Concernant le château, le Président annonce que l'association « les Amis du Château » souhaite s'associer à la CoPLER pour mettre en place, à la fin des travaux, un spectacle sons et lumières.

Concernant le budget propreté et les travaux pour les pêcheurs de la base nautique, JF DAUVERGNE ne comprend pas le lien. Le Président répond que c'est un sentier

pédagogique à sensibilisation environnementale avec la venue de beaucoup de scolaires. La cohabitation entre scolaires et pêcheurs n'est pas simple, d'où la réalisation d'un aménagement cofinancé à 50% entre la fédération de pêche et la CoPLER.

C. BRUN annonce que le broyeur peut être mise à disposition des habitants dans les communes. Il s'agit du « broyeur tour ».

H. ROFFAT demande où l'on en est en sur la filière amiante.

C. BRUN annonce que c'est Mably Suez qui a été retenu. Les habitants devront passer en déchetterie pour obtenir le laisser-passer, amiante en totbag, sur palette et emballée.

Le Président indique que c'est uniquement pour ramasser ce qui traîne dans les jardins mais pour l'habitant qui change son toit, son amiante ne sera pas acceptée.

Le Président annonce avoir un contact avec un prospect sur 3 hectares pour les Jacquins Ouest ; il propose de revoir le tarif de la vente des terrains lors d'un prochain Bureau et conseil. En plus, tous les terrains sont facturés au même prix, avec ou sans remblais, en talus...

H. ROFFAT annonce qu'apparemment Crystal va démolir l'ancienne ferme : il ne faut pas de permis de démolir ? H. GEINDRE indique qu'il faut voir avec l'ADS.

Concernant l'assainissement, sur la partie SPANC, il faudra affirmer le marché de vidange proposé car il n'y a pas d'autre prestataire sur le marché. Les prix ont été comparés au marché de Roannais Agglomération.

S. REULIER demande pourquoi une différence de subvention entre les crèches de même dimension ?

Le Président rappelle que la convention ELISFA a permis aux structures de peser leurs postes et de mieux payer leurs personnels. Il faudra plafonner la subvention par enfant de façon à ce que la CoPLER ne plus viennent plus en compensation systématique.

H. GEINDRE rappelle que les crèches ne se résument pas qu'au versement d'une subvention ; pour chaque crèche, il y a la subvention, les travaux, les charges supplétives, parfois des frais de direction notamment pour la SPL... Il faut faire le tour des structures pour avoir une approche cohérente.

S. REULIER il faut aussi prendre les charges transférées dans le cadre de la prise de compétence via la CLECT.

H. GEINDRE rappelle la règle : la subvention est écrêtée si le « bas de laine » de la structure est supérieure à 3 mois de fonds de roulement.

Le Président réagit : on a entamé le processus ; on arrive maintenant à maîtriser le taux de remplissage ; il y a un gros chantier pour uniformiser le fonctionnement.

VOTE DES BUDGETS

Principal : 1 abs (JM GIRAUD)

IE : unanimité

JO : unanimité

Lafayette : unanimité

Propreté : unanimité

Assainissement : unanimité

Château : unanimité

10)Fongibilité des crédits en M57

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- T. CRIONAY : Tour du Pays Roannais le 5 juillet 2025 : a demandé une boucle dans 11 communes de la CoPLER – Réunion à prévoir avant un bureau
- Frelons asiatiques : intervenant venu à St Victor ; peut intervenir sur toutes les communes (à priori les maires ne sont pas intéressés pour les faire intervenir avant un bureau)

Fin de séance 22 h 30

Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 27/03/2025

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Timothée CRIONAY

Jean-Paul CAPITAN